

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."

17 MARS 1875.

POUR PARVENIR.

I

UNE LETTRE CHARGÉE.

(Suite.)

Pierre Roland, après cette lecture, resta quelque temps livré à ses réflexions, sans laisser voir ces transports de joie auxquels s'abandonnent involontairement la plupart des hommes qui sont aussi faibles devant la prospérité que devant l'infortune.

"N'est-il pas singulier, se dit-il, qu'un écrivain reçoive une récompense pour son honneur et sa loyauté qui portent déjà en eux leur récompense !" Mais ce qui le touchait profondément, c'était la lettre même de cette excellente baronne qu'il n'avait pas connue, qu'il se souvenait à peine d'avoir entrevue un jour et qui, pendant tant d'autres années, s'était intéressée à ses écrits, et enfin était devenue son ami. Nous supposons que ce doit être là une des plus douces jouissances d'un écrivain sincère et que le penseur met au-dessus de la renommée et de la fortune les affections intimes qu'il s'est conciliées par ses œuvres.

Le lendemain Roland se présenta chez Me Renard et reçut communication du testament. Nous croyons devoir épargner au lecteur ces comptes de finances, nous dirons seulement que la vieille baronne de Marelles était depuis longtemps veuve, et n'ayant pas eu d'enfants, sa succession était parfaitement liquide, sans hypothèques, ni créances à recouvrer, ni dettes à payer. Elle se composait d'une maison sise à Paris, dans le quartier habité par Roland, d'un titre de rentes sur l'Etat qui, sans être une fortune, constituait une grande aisance, d'une somme importante en numéraire, et enfin du mobilier de l'appartement que la baronne de Marelles occupait dans sa propre maison.

Par une dernière sollicitude, la baronne avait voulu épargner à Roland le spectacle de sa mort et les soins de ses funérailles, pour qu'il ne restât d'elle qu'un tendre souvenir sans aucun mélange d'impressions pénibles. Me Renard, pour remplir les dernières intentions de sa cliente s'était occupé lui-même de ces tristes détails, et ce fut seulement quelques jours après la mort de la baronne qu'il adressa au légataire la lettre que nous avons vue plus haut.

Le premier soin de Roland, il faut le dire à sa gloire, fut de s'inquiéter du pauvre chat. Mais le trouble et le désordre que la mort apporte sur son passage avaient égaré les esprits du fidèle ami de la baronne : l'animal, si doux d'ordinaire et si paisible, avait voulu tenir tête aux suppôts de la mort ; enfin, vaincu par le nombre, il s'était élançé dans la cheminée en faisant entendre un affreux juron. On le vit errer quelques jours de toits en gouttières, sa belle robe blanche tachée de suie et les yeux flamboyants, et puis il était allé se cacher, peut-être pour mourir. Quant aux serviteurs, on était sûr de les retrouver ; ils pleuraient leur maîtresse et pleuraient bien plus encore lorsque Roland leur dit qu'en sa qualité de représentant du légataire, il était chargé de pourvoir à leurs besoins.

Roland avait ses raisons pour ne pas divulguer tout d'abord les circonstances de cet héritage imprévu, et il avait demandé le secret à Me Renard ; pour répondre aux intentions si libérales de la baronne, il voulait consacrer à quelque bonne œuvre une partie de cette fortune, mais en se donnant le temps d'observer et de choisir. De plus il faut le dire, lui qui faisait métier de parler des autres, il avait la faiblesse de ne pas supporter qu'on s'occupât de lui. Il craignait les récits pompeux, les exagérations et les gorges chaudes de la petite presse et il lui semblait qu'il ne serait légitime possesseur de ces biens que le hasard lui envoyait qu'autant qu'il pourrait s'en servir pour faire des heureux.

Lui qui avait inventé et combiné tant de petites histoires dans lesquelles la question d'argent n'était pas dédaignée, puisque c'est la question de vie ou de mort, il se rejouissait à l'idée de pouvoir jouer lui-même un rôle dans un de ces proverbes en action, où il se réservait de paraître non avec le prestige d'un prince Rodolphe ou d'un Monte-Cristo, mais avec la simple charité d'un bon sa-

maritain.

Si Roland était plein d'indulgence et de sympathie pour les bons et les faibles, il était impitoyable pour les intrigants qui bourdonnaient autour de lui et prenaient mille moyens pour obtenir de lui l'aumône d'une publicité intéressée ou d'une recommandation arrachée par l'importunité ; il trouvait de bonne guerre de les faire tomber dans leurs propres pièges, et il menait à bonne fin, en véritable artiste, ces innocentes mystifications.

C'était surtout vis-à-vis de ces solliciteurs avides qu'il importait à Roland de ne pas divulguer le secret de sa nouvelle fortune. Un acquéreur s'étant présenté pour la maison de la baronne, et l'occasion étant avantageuse, il chargea Me Renard de conclure immédiatement cette vente, mais il voulut conserver le mobilier de sa bienfaitrice, en distribuant aux anciens serviteurs le linge et les objets qui pouvaient leur servir.

Un appartement était vacant à l'entre-sol de la maison qu'il habitait ; il s'empressa de le louer au nom d'un de ses amis, M. Richard, et il y fit transporter ce mobilier qui n'avait d'intéressant que quelques bahuts antiques et un coffre-fort digne de la caisse d'un banquier de Francfort, bien qu'il ne contint, sous son armure de fer, que quelques lettres et des fleurs desséchées.

La lettre chargée, les visites du notaire, les allées et venues nécessitées par le déménagement, n'avaient pas manqué d'éveiller la sollicitude du fidèle Martial, car nous vivons dans un temps où les serviteurs portent un si vif intérêt à leurs maîtres qu'ils veulent tout savoir ; on en a vu d'assez attachés à la fortune et à l'honneur de leur maison pour ouvrir les lettres qui passaient par leurs mains, sauf à les recacheter avec tout le soin possible.

[à suivre.]

La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation.

Témoignages établissant la Réputation de Sainteté dont elle a joui depuis deux siècles.

1o Dans la Relation des Missions de la Nouvelle-France pour 1672, le R. P. Claude Dablow, recteur du Collège de Québec et Supérieur des Missions, parlant de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, décédée le 30 avril de la même année, dit : "qu'elle était un ouvrage du St. Esprit, qui s'est plu en cette âme, et qui a pris plaisir de l'enrichir des dons les plus exquis de ses grâces.... qu'elle était d'une sagesse et d'une prudence qui ne tenaient rien de l'humain. Sa vie demande un volume entier, et un esprit plus éclairé que le mien dans la connaissance de sa conduite, pour en former parfaitement le caractère et l'idée."

2o Dans la vie par son fils, page 752, le R. P. Jérôme Lalemant, directeur de la servante de Dieu, ancien Supérieur des Missions de la Nouvelle-France, dit : "La mémoire de la Mère Marie de l'Incarnation sera à jamais en bénédiction en ces contrées, et pour mon particulier, j'ai beaucoup de confiance en ses prières, et j'espère qu'elle m'aidera mieux à bien mourir que je n'ai fait à son égard..... Je me suis toujours contenté d'être l'observateur des ouvrages du St. Esprit en elle, sans m'ingérer d'aucune chose, de crainte de tout gâter....."

3o Le savant bénédictin Dom Martène, dans sa vie du R. P. Dom Claude Martin, publiée en 1697, dit, page 125, "que le fils de la Mère Marie de l'Incarnation crut qu'il était de son devoir de rendre en quelque manière à sa mère ce qu'elle lui avait donné, en la faisant vivre éternellement à la postérité, par le récit des vertus éclatantes, des grâces extraordinaires, et des actions mémorables de cette incomparable religieuse."

4o Les "lettres de la Mère Marie de l'Incarnation," vol. in quarto de 780 pages, publiées par son fils en 1680, et dont il se fit trois éditions en quinze ans, furent approuvées par F. Camus, que Bossuet appelle "un de nos plus célèbres docteurs." Le célèbre docteur dit : "La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation s'est acquise ce privilège d'immortalité, qui est le partage des prédestinées, non seulement par sa piété extraordinaire et ses communications avec Dieu, qui ne cesseront jamais d'être d'un grand exemple et d'une édification admirable pour tout son ordre, mais aussi par ses maximes très-évangéliques et très-chrétiennes."

5o Dans la vie de Dom Claude Martin, publiée en 1697, par son disciple Dom Martène, dont les ouvrages

sont des trésors d'érudition, au jugement de Feller, on trouve, page 126, une lettre de Monseigneur de Montmorency Laval, premier évêque de Québec, qui atteste comme suit la haute sainteté de la servante de Dieu : "Le témoignage que nous pouvons rendre de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline, est qu'elle était ornée de toutes les vertus dans un degré très-éminent..... Sa vie, commune à l'extérieur, mais très-régulière et animée d'un intérieur tout divin, était une règle vivante à toute la communauté..... Nous ne doutons pas qu'elle n'ait beaucoup contribué par ses prières, à obtenir de Dieu les bénédictions qu'il a répandues sur cette Eglise naissante." Monseigneur de Laval a dû continuer cette belle tradition jusqu'en 1708, année de la mort de l'illustre fondateur de l'Évêché de Québec.

6o Bossuet "Instruction sur les états d'Oraison," dit : A l'exemple de ces grandes âmes, la Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline, qu'on appelle la Thérèse d'aujourd'hui et du Nouveau-Monde..... Le même Bossuet dans ses "Lettres spirituelles" édition de Chs. Daniel, Paris 1855, dit : "J'ai lu la Vie de la Mère de l'Incarnation, avec les additions par son fils. Tout y est admirable."

7o Le Dictionnaire de Marie, publié sur la fin du XVIIe siècle, dit : "Comme dès sa plus tendre enfance, la Mère Marie de l'Incarnation avait été élevée à un don d'oraison très sublime, soutenu d'une austérité de vie qui a peu d'exemples, et de toutes les vertus qui peuvent convenir aux personnes de son sexe..... Elle s'acquitta de l'emploi qu'on lui donna d'instruire les novices avec un succès qui répondit à l'attente qu'on en avait : elle peupla sa maison de saintes..... Appelée ensuite par des voix extraordinaires à la conversion des filles sauvages du Canada, elle passa à Québec en 1639, pour y établir un Couvent de son ordre, qu'elle a gouverné avec une grande sagesse, soutenue dans les temps fâcheux d'une manière presque miraculeuse, et au milieu de toutes les constitutions conformes au pays, qui marquent une prudence toute divine et une expérience consommée. Elle mourut en odeur de sainteté..... Tous ses écrits sont remplis de cette onction sainte et de cette sublimité de pensées qu'on ne trouve que dans les saints. Elle a mérité les éloges des plus grands hommes de son siècle."

8o Dans la vie du R. P. Bernard, prêtre du diocèse de Paris, par le R. P. Supérieur, S. J. Paris 1708, on lit, page 141 : "La Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Supérieure des Ursulines du Canada, cette fille d'une sainteté si solide et si sublime....."

9o L'Essai Historique sur l'Influence de la Religion en France, pendant le XVIIe siècle, tome II, page 149, dit : "La Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline, vint dans le Canada, avec Madame de la Peltrie, pour se livrer à l'instruction des jeunes filles, tant parmi les français, que parmi les sauvages. Ses écrits donnent une haute idée des progrès que la Mère de l'Incarnation avait faits dans l'amour de la perfection et des croix.... Cette sainte femme mourut à Québec le 30 avril 1672, en grande réputation de piété."

10o Dans la Vie publiée en 1724, par le R. P. de Charlevoix, il est dit : "qu'au moment qu'elle cessa de vivre, la voix publique la canonisa dans tous les lieux où elle était connue." Le même P. de Charlevoix continue de répandre en France, cette même réputation de Sainteté jusqu'à sa mort arrivée en 1761. Il avait voulu une éternelle reconnaissance à la Servante de Dieu, à qui, dit-il dans sa Préface, page IX, il se croyait redevable de ce qu'il n'avait pas fini ses jours dans une terre étrangère à la fleur de son âge. A la page XXVII, il dit : "De nos jours, deux savants prélats qui n'ont pas toujours été de même avis, se sont pourtant accordés à regarder la Mère de l'Incarnation, comme une des plus vives lumières de son siècle." Ces deux prélats sont bien probablement Fénelon et Bossuet.

11o Dans le livre "Instructions..... S.-C. de Jésus" publié à Paris, en 1765, par un anonyme, il est dit page 26, "que la Vén Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines du Canada, avait une dévotion extraordinaire pour le Cœur de Jésus-Christ, dans un temps où cette dévotion était encore inconnue ; elle n'en parait rien avoir appris des hommes, c'est de Dieu même qu'elle l'apprit dans une révélation céleste."

12o Feller, dans son Dictionnaire historique publié durant la dernière

moitié du XVIIIe siècle, dit que "les écrits de cette religieuse respirent cette onction sublime qu'on ne trouve que dans les saints."

13o Le Dictionnaire Historique de l'Abbé Ladvocat, l'appelle célèbre, et cite avec éloges les ouvrages qu'elle a composés (édition de 1777.)

14o Le Vén. Mr. Emery, Supérieur du Séminaire de S. Sulpice, à Paris, écrivait en 1802, à Monseigneur J. O. Plessis, évêque de Québec : "La Vén. Mère Marie de l'Incarnation est une sainte que je vénère bien sincèrement et que je mets dans mon estime à côté de Ste. Thérèse."

15o Dans le livre intitulé : "Le Bonheur des Maisons Religieuses, Paris 1842, par Mr. l'Abbé Samson, l'auteur appelle Bienheureuse la Mère de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, et dit que "comment on a vu à l'égard de quelques saints dans les derniers siècles, Dieu a voulu la conduire par la voie des austérités les plus accablantes pour la nature."

16o François Pérenin, dans son Dictionnaire de Biographie Chrétienne (édition Migne) parle avec éloges de la Mère de l'Incarnation et de ses écrits.

17o Dans le Dictionnaire d'Ascétisme, publié aussi par Migne, il est dit, parlant de la Mère de l'Incarnation : "Tous les écrits de cette célèbre religieuse respirent cette onction sublime qu'on ne trouve que dans les saints."

Je termine ici les citations, quoique plusieurs autres ouvrages publiés en France aient fait de grandes éloges de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation. Les lecteurs savent aussi qu'un grand nombre d'écrivains en Canada, ont parlé de cette grande Servante de Dieu avec respect et vénération.

Je vous dirai, Mr. l'Editeur, que j'ai éprouvé une grande satisfaction à trouver dans la bibliothèque des Rév. Dames Ursulines, tous les ouvrages anciens que j'ai cités, à l'exception de Moréri et de Ladvocat : c'est bien là ce culte des ancêtres qui est si avantageux pour la postérité.

Maintenant que j'ai satisfait jusqu'à un certain point la pieuse curiosité de nos lecteurs, j'ai l'honneur de leur adresser ces quelques lignes de remerciements, et de leur offrir, en souvenir, ces quelques pages de la vie de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation, ou par l'application de l'eau prise de son tombeau, veuille le bien m'en donner connaissance, de vive voix ou par lettres adressées aux Ursulines de Québec, avant le 8 avril prochain. J'ai déjà recueilli les détails d'un grand nombre de grâces ainsi obtenues, et la commission pour la Bénédiction, nommée par Monseigneur l'Archevêque, enregistrait volontiers toutes les faveurs dont elle aurait connaissance, dans le dernier travail qu'elle fait actuellement pour introduire la cause en Cour de Rome avec plus d'espérance de succès.

GEO. LEMOINE Ptre.

CANADA.

QUEBEC, 17 MARS 1875.

Le vote sur les écoles.

Vous savez que M. Costigan avait mis devant la Chambre une motion demandant "à ce que Sa Majesté" voulut bien faire passer un acte de l'effet d'AMENDER l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, "en décrétant que les habitants catholiques romains du Nouveau-Brunswick, qui sont en minorité dans cette Province, jouiront des mêmes droits, privilèges et avantages en ce qui concerne les écoles séparées ou dissidentes, et jouiront aussi de la même exemption de taxe pour le maintien d'écoles publiques ou communales que ceux dont jouissent maintenant respectivement et possèdent la minorité catholique romaine d'Ontario et la minorité protestante de Québec."

Cette motion, M. Costigan l'avait rédigée avec le plus grand soin possible. Il voulait obtenir cette fois-ci un remède efficace. Il a bien pensé et désiré avoir un acte déclaratoire. Mais de quelle autorité pourrions-nous demander au Parlement Impérial d'interpréter et expliquer un texte de loi que les officiers en loi du Canada et de l'Empire, et toutes les cours de justice, y compris le comité judiciaire du Conseil Privé, avaient trouvé clair et ne laisser aucun doute ?

Il est probable que le Parlement Impérial eût refusé de donner à notre constitution un autre sens que celui reconnu par le Conseil Privé.

Il valait mieux pour nous poser de suite la question de manière à ce qu'elle put être envisagée favorablement par le Parlement Impérial ; c'est-à-dire demander un amendement à la constitution dans le sens de la justice.

Le Parlement Impérial peut-être convaincu que notre constitution ne garantit pas les Ecoles séparées du Nouveau-Brunswick, que même il n'en a été nullement question quant à cette province, lorsqu'il a passé l'acte de la confédération ; mais le Parlement Impérial sera convaincu qu'une grande injustice existe au N.-Brunswick, vis à vis d'une partie notable des sujets de Sa Majesté. Si nous ne demandons qu'un acte déclaratoire, le Parlement de l'Empire nous répondrait qu'il n'y a rien à déclarer, car les termes de l'acte ne laissent aucun doute, et croyant que nous préférons plutôt la continuation de l'injustice que de changer la constitution, il n'agirait pas. Au contraire, démontrons lui qu'à tout prix il faut que cette injustice cesse ; disons-lui de suite que, s'il faut amender la constitution, qu'il le fasse, nous n'y avons pas d'objections, et alors il est certain qu'il interviendra.

Et, d'ailleurs, pourquoi craindre un amendement à notre constitution, quand cet amendement est dans le sens de la justice et du bon sens ? Si encore l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, tel qu'adopté originairement, était intact ; si encore nous avions la certitude que jamais dans l'avenir un iota de cet acte ne serait changé, je comprendrais quelque peu l'objection que l'on fait à la motion Gostigan. Mais tel n'est pas le cas. Depuis 1867, notre constitution a été amendée cinq ou six fois.

Mais il y a quelque chose de plus. Pourquoi hésiter à demander un amendement qui affirmera pour toujours dans notre constitution, en termes clairs et formels, le grand principe des Ecoles séparées, un amendement qui affirmera les droits des catholiques et que ces droits doivent être protégés par l'Etat ? Ça se serait un précédent en faveur des catholiques du Canada-français, de toute tentative qui pourrait être faite, dans l'avenir, pour nuire aux droits et privilèges des catholiques et des canadiens-français.

Dès que M. Costigan eut donné avis de cette motion, il rencontra tous les jours dans la Chambre de nouvelles sympathies. On reconnaissait la justice de sa demande. Sir John A. McDonald et vingt des conservateurs du Haut Canada étaient en faveur de cette motion ; joignez à cela les 65 membres du Bas Canada, les 15 membres catholiques des autres Provinces, et nous avions en cent votes en faveur de la motion. M. Costigan était donc certain de réussir avec 20 voix de majorité, et ainsi justice aurait été rendue à nos coreligionnaires du Nouveau-Brunswick.

Aussi, lundi dernier, quand M. Costigan a proposé sa motion, il a reçu les applaudissements de la Chambre. Il a parlé une heure, et son discours a été rempli de faits et d'arguments solides. Il a plaidé admirablement la cause de ses coreligionnaires. Il a rappelé à la Chambre que tous les conservateurs du Bas Canada ont en 1872 voté non-confiance contre leurs amis alors au pouvoir, au sujet de cette question des Ecoles ; que les libéraux d'alors l'avaient supporté de concert avec les conservateurs, et qu'il espérait que cette fois-ci les libéraux seraient encore unis aux conservateurs pour le supporter. Il a terminé en disant que si cette fois il ne réussissait pas à obtenir la majorité des votes de la Chambre, il en concluerait que c'est parce que ce sont des catholiques qui s'adressent au bon sens et à l'esprit de justice de cette Chambre ; mais il est convaincu qu'il aura justice.

Le discours de M. Costigan produisit un bon effet sur la Chambre. Tout à tour, l'on vit des députés protestants, des deux côtés de la Chambre, se lever et affirmer la justice de la demande de M. Costigan et promettre d'appuyer sa motion. C'est un fait certain que, ce jour-là, lundi, si le vote eût été pris, la motion de M. Costigan aurait été adoptée par une bonne majorité. Mais cela, paraît-il, ne plaisait pas au gouvernement. Aussi l'on vit le premier ministre dire quelques mots à M. Dymond, un membre d'Ontario, rédacteur du Globe, et, un instant après, M. Dymond demandait l'ajournement du débat. Le gouvernement l'appuya, et le débat fut ajourné jusqu'à mercredi dernier.

Le gouvernement obtenait par là

du délai, et, dans l'intervalle, il pourrait méditer quelque projet de manière à tuer la motion Costigan ; car il voulait, à tout prix, qu'elle fut rejetée. Mais il fallait pour cela frapper un grand coup.

M. McKenzie n'eut pas de peine à trouver l'homme qui put accomplir ses vues. M. Cauchon, cet homme de toutes les trahisons, à l'âme vile, sans pudeur, fut choisi par M. McKenzie pour ourdir cette infâme conspiration qui a amené le vote de mercredi, vote qui perpétue à tout jamais le système des écoles athées au Nouveau-Brunswick.

M. McKenzie, de concert avec M. Cauchon, rédigea l'amendement suivant :

"Que tous les mots après "que" dans la motion originale, soient "biffés et que les suivants leurs soient substitués : "Dans l'opinion de cette Chambre, la législation par le Parlement du Royaume-Uni et l'Empire, sur les pouvoirs réservés à chacune des provinces par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, serait une infraction à l'institution provinciale, et que cette Chambre préjudicierait à l'autonomie de chacune des provinces en demandant telle législation."

Mais, dit M. McKenzie à M. Cauchon, vous allez doré la pilule que je veux faire avaler aux catholiques du parti libéral.

—A votre service, répond M. Cauchon.

—Eh bien, M. Cauchon, reprend M. McKenzie, voici ce que vous devez demander à être ajouté à mon amendement. Par là nous étouffons pour toujours la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick, car nous défendons à la Reine d'intervenir dans les affaires de la Législature du Nouveau-Brunswick.

Vous devez donc proposer : "Que les mots suivants soient ajoutés à ma résolution : "Que le 29ème jour de mai 1872 la Chambre des Communes adopta les résolutions suivantes :

"Que cette Chambre regrette que "l'Acte des écoles récemment passé au Nouveau-Brunswick, ne satisfasse de cette province, et espère que, durant la prochaine session de la Législature du Nouveau-Brunswick, elle sera modifiée de manière à faire disparaître les justes raisons de mécontentement qui existent maintenant."

"Que cette Chambre regrette que l'espoir exprimé dans la dite résolution ait été déçu ; qu'une adresse soit présentée à Sa Gracieuse Majesté la Reine, contenant cette résolution et demandant qu'il plaise à Sa Gracieuse Majesté d'employer son influence auprès de la Législature du Nouveau-Brunswick pour faire modifier le dit acte de manière à faire disparaître ces raisons de mécontentement."

—Très bien, M. McKenzie répond à M. Cauchon !

Et avec ces deux amendements qui sont unis ensemble, la pilule paraît à nos catholiques ministériels assez sucrée, et ils se décident à l'avaler.

Quelle honte ! Jamais trahison n'a été aussi infâme !

Les ministériels avaient eu soin de tenir ces deux amendements secrets jusqu'à mercredi soir, à la reprise des débats. Alors M. McKenzie se lève, propose un amendement. M. Cauchon lui succède et sucre la pilule ; il invoque l'influence morale de Sa Majesté la Reine !

Cette proposition seule, quoique ridicule en elle-même, ne comportait rien d'offensif. S. M. Cauchon eût proposé cet amendement à l'encontre de celui de M. McKenzie, il n'y aurait pas eu trahison, quoiqu'il aurait manqué à son devoir ; mais jointe cette proposition à celle de M. McKenzie, c'était dire à Sa Majesté : "Nous défendons au Parlement Impérial de légiférer sur les pouvoirs réservés à chacune des Provinces par l'Acte l'Amérique Britannique du Nord ; cependant que Votre Majesté emploie son influence morale auprès de la Législature du Nouveau-Brunswick."

Mais si cette influence ne réussit pas, qu'arrivera-t-il ? Il n'y aurait donc plus d'autre moyen de rendre justice à la minorité catholique du Nouveau-Brunswick, puisque, en votant les deux amendements McKenzie-Cauchon, la Chambre décidait pour toujours que le Parlement Impérial ne devait passer en aucun cas ni acte déclaratoire, ni un amendement à notre constitution. C'était donc détruire le seul remède efficace que nous ayons pour mettre fin à cette grande injustice qui existe au Nouveau-Brunswick.

Mais M. McKenzie était satisfait, nos libéraux catholiques devaient l'être.

Ces amendements prirent M. Costigan par surprise. Il demanda l'ajournement du débat afin de pouvoir se consulter sur ce qu'il y avait à faire; mais le gouvernement refusa et insista à ce que le vote fut pris immédiatement.

Il fallut donc en prendre son parti. On vit les ministères qui, lundi, avaient parlé en faveur de la motion Costigan, venir, ce soir-là, les uns après les autres, sous la pression du gouvernement, se lever et répudier ce qu'ils avaient dit deux jours auparavant, et voter contre la motion Costigan, en faveur des amendements bâtards McKenzie-Cauchon.

[à suivre]

Fortune rapide.

Il nous faut aujourd'hui commencer le récit d'une histoire romanesque à l'excès. Maintenant que la vie est courte, que les besoins augmentent rapidement, les plus habiles cherchent à s'enrichir vite. Jamais peut-être succès aussi brillant sous ce rapport n'a été rêvé et presque obtenu par les chefs du parti de la pureté et de l'hypocrisie organisée.

Fatigués d'entendre le récit de ce scandale du Pacifique, qui n'a rien coûté au pays et qui a coûté \$300,000 à Sir Hugh Allan; ennuyés de cette histoire des Tanneries qui a fourni à la province une propriété double en grandeur sinon en valeur; ahuris de toutes ces fautes; MM. Jetté, Laflamme, Huntington, Prévoist et autres ont décidé de faire quelque chose de sérieux, qui les enrichirait, qui mériterait d'attirer l'attention et qui coûterait enfin quelque chose au pays, quelque chose comme un million.

Dans ce but, ils formèrent une société et achetèrent un terrain dont le gouvernement allait avoir besoin pour agrandir le canal Lachine. Des journaux ont affirmé que ces messieurs, pour guider plus sûrement leur entreprise, obtinrent des informations officielles sur les vues du gouvernement. Nous ne sommes pas en position d'aller jusque là, mais nous pouvons dire que diverses dates et circonstances coïncident étrangement.

Ainsi le 17 avril, le contrat d'achat était signé à la hâte, à Montréal, par un agent, pendant que les principaux intéressés étaient à Ottawa. Le lendemain, M. MacKenzie exposait à la Chambre la politique du Ministère au sujet du canal Lachine, annonçant que les ouvrages seraient faits bientôt et que le gouvernement aurait besoin de terrains pour agrandir le canal Lachine. Les dates sont de ces arguments incommodes et dont on se débarrasse difficilement.

Le terrain acquis par la société Jetté sont marécageux. Ils longent le canal au nord, du côté de l'agrandissement ou du double-canal projeté. Le prix des achats fut de \$240,000 dont \$17,000 payées comptant et le reste payable à long intervalles.

Pour donner de la valeur à ces terrains, on eut recours à une vente par lots, à l'enchère. Dans les conditions de la vente, l'espace dont le gouvernement aura besoin EST RÉSERVÉ.

La vente eut lieu. Elle réussit à merveille, et elle rapporta sur le papier \$498,693.35.

Mais MM. Jetté et Cie. n'avaient pas fait enregistrer leur plan, lequel d'ailleurs n'était pas certifié par un arpenteur; de plus les acquéreurs n'ont pas ensuite fait enregistrer leur acte d'achat. Voilà qu'il se dit partout que cette vente de terrains marécageux était simulée, fautive, uniquement faite pour donner aux terrains dont le gouvernement avait besoin : \$1,099,881.

Faisant là-dessus un rapport officiel, M. Page dit :

« L'on se convainquit toutefois qu'une grande partie de la terre à travers laquelle la nouvelle ligne devait passer, était possédée par des personnes qui non seulement attachaient une grande importance à leur position même, mais avaient réussi à créer des impressions exagérées chez d'autres personnes touchant la valeur de ces terrains. »

« Le fait est qu'il y a peu d'années, ces terrains qui pouvaient s'acheter pour \$120 l'acre et qui au temps où l'exploration du canal commença n'étaient pas élevés à plus de \$300 ou \$400 l'acre, ont été vendus dernièrement à une vente à crédit à un taux variant de \$11,800 à \$18,000 l'acre. »

M. Sippell suggère comme moyen terme que la somme de \$580,180 soit payée pour ces terrains.

Calculons :

des sous-acquéreurs.....	\$498,693.35
du gouvernement.....	580,180.00
	\$1,078,873.35
prix d'achat.....	240,000.00
Profit net.....	\$838,873.35

dont un demi-million par le peuple, d'après le chiffre des officiers du

gouvernement. Reste à savoir si M. Jetté et Cie. se départiront du total demandé au gouvernement seul : \$1,099,881. Ce chiffre permettrait aux acquéreurs Jetté et Cie. de faire don aux sous-acquéreurs des parts achetées en temps si propice. Jolie fortune n'est-ce pas? Si au moins c'était Sir Hugh Allan qui payait! Mais, cette fois, c'est à la bourse du peuple qu'on va s'adresser.

M. Page ajoute :

« De plus, l'on doit dire que, d'après l'estime générale rapportée plus haut, la valeur probable de toutes les terres nécessaires pour la même ligne proposée, depuis le pont du Grand-Tronc à la Pointe Seishman, est de \$73,905.50, montant qui dans des temps où la spéculation serait moins en vogue, eût été bien suffisant pour acheter le droit de passage du canal. »

« En un mot, la propriété s'est élevée d'une manière non ordinaire, à un prix aussi haut, que dans mon opinion, cette circonstance ne doit pousser personne à conseiller au département, à entretenir le moindre désir de payer à même le trésor public des prix aussi exorbitants. »

« Mais si la terre doit être payée aux prix fixés par les propriétaires, même si l'on n'a surmonté aucune difficulté extraordinaire à creuser le canal, à travers le sol d'en bas, le coût le l'accomplissement des deux projets en premier lieu cités, excéderait la dépense nécessaire pour l'élargissement du Canal. »

« Les principales faces des différents projets ayant été complètement examinées et avec soin, je dois dire maintenant que si le droit de passage peut être acheté, à des prix que l'on pourra dire tant soit peu raisonnables, ou pour à peu près ce que la terre a été évaluée quand l'exploration commença, je recommanderai que la nouvelle ligne du pont du Grand-Tronc soit suivie. »

Le gouvernement a une porte pour en sortir; il peut élargir le canal par le sud où les terrains lui sont offerts à bien meilleur marché. Bien que de ce côté les travaux seront plus dispendieux, en fin de compte le pays y gagnera peut-être.

Nos rouges purs et désintéressés sont habiles, mais leur habileté coûte cher au pays, moralement et matériellement.

Toujours les mêmes.

Nous lisons dans l'Événement :

« Sir John, le Dr. Tupper, le Leader, le Mail disent que la province d'Ontario est livrée en proie à M. Fournier et à sa bande insatiable de Canadiens-Français conduits par les prêtres (priests ridden). »

Voilà une basse calomnie. Sir John a toujours été et est encore l'ami sincère des canadiens-français. Les grislis lui ont fait la guerre parce qu'il concédait trop à Québec, parce qu'il avait sauvé la vie à Riel, parce qu'il donnait justice au Bas-Canada, qui n'a jamais demandé autre chose que justice égale. Pendant que M. Fournier au point de faire craindre la guerre civile si l'annistie était accordée, Sir John consentait à se rendre lui-même en Angleterre pour obtenir une annistie complète. Mais l'opinion était si irritée à Ontario que Sir John n'osait y en faire l'aveu. Il craignait d'être lynché. En saine politique, c'était une faute. Mais que dire de ceux qui rendaient la position aussi difficile? Sir John, d'ailleurs, ne vient-il pas de voter en faveur des écoles catholiques? Quand cette noble figure déjà historique a-t-elle été l'ennemie de Québec? Quand Sir John a-t-il dit un mot contre notre clergé, contre les canadiens-français? Quand Sir John a-t-il commis un acte hostile à notre égard? Il est facile d'accuser. C'est fâcheux que l'Événement ne se croit pas tenu de prouver.

L'accusation envers le Dr Tupper, ce puissant débiteur, est aussi fautive et gratuite.

Quant au Mail, nous ne craignons pas d'affirmer qu'il ne s'est jamais rendu coupable de ce dont on l'accuse. Ce journal, admirablement fait, parfaitement renseigné, a été excessivement modéré au sujet de l'annistie; il a vaillamment soutenu les droits des catholiques du Nouveau-Brunswick, il a réclamé en faveur des droits de Québec quant à la correspondance de ses chemins de fer avec le Pacifique.

Ce que dit l'Événement quant au Leader est vrai. Ce dernier, la quintessence du fanatisme, n'a de rival et même de supérieur que le Globe, le no popery no french domination. Nous devons savoir crédit aux conservateurs qui, tant qu'ils ont été au pouvoir, ont réussi à museler le Leader. Ce dernier, depuis longtemps, a été dénoncé et répudié par les journaux conservateurs de Québec.

L'article duquel nous extrayons ces calomnies, que l'Événement ne prendra le soin ni de justifier ni de rétracter, affirme que le chemin de colonisation du nord se reliera facilement au Pacifique. Le gouvernement, est vrai, refuse de l'établir par une exploration officielle; les ingénieurs compétents qui ont visité les lieux affirment le contraire; mais qu'importe? L'Événement affirme et c'est réglé.

Ainsi est réglée la question des écoles.

Ainsi est réglé le bannissement de Riel.

Ainsi est réglé le faux déficit.

Ainsi sont réglés les 3 millions de taxes obtenus sous de faux prétextes.

Ainsi sont réglés les 2 millions de dépenses additionnelles.

Ainsi est réglé le siège de l'école militaire.

Tout est réglé. Tout va bien, et c'est vrai puisque l'Événement l'affirme.

Une déposition donnée par M. Flynn, avocat de cette ville et exerçant de plus d'autres fonctions honorables, est destinée à produire sensation. Elle contient le récit plus ou moins détaillé de la part qu'il a prise dans l'élection Harper-LeBouthillier, dans le comté de Gaspé. Nous reviendrons sur ce triste sujet.

sa Grâce Mgr. Taché.

On lit dans le Métis :

Le National et autres feuilles ministérielles ont annoncé que Sa Grâce Mgr. Taché avait télégraphié au cabinet fédéral son approbation des résolutions concernant l'annistie. C'est là une affirmation inexacte en tous points, et les dépêches que l'on prétend avoir reçues ont dû être nécessairement fabriquées quelque part. Car, nous sommes autorisés par notre vénérable archevêque lui-même à déclarer qu'il n'a télégraphié son adhésion ni au gouvernement, ni à personne autre, et que la seule dépêche qu'il ait envoyée était à l'adresse de M. Masson, et conçue dans un sens tout à fait différent.

La défense que M. Cauchon fait de son amendement et de ses contradictions est pitoyable. « Sa position est pénible à l'excès. » Nous en parlons.

Trop cruel.

Le Canadien se livre à des amusements par trop cruels. Il exhume les anciens écrits de M. Fabre, et fait condamner le jeune et rusé vieillard par le naïf et expansif jeune homme d'aujourd'hui. Puisque la blessure est faite, nous la signalons. Qu'il serait pénible pour la moralité publique de faire contraster toutes ces contradictions, de rappeler toutes ces pironnettes, tous ces sous-entendus dangereux! Ecrite semble en certains endroits une spéculation. Les principes y sont ployés aux caprices de l'imagination, aux besoins de la bourse.

Nous connaissons le M. Fabre d'aujourd'hui : démocrate et clear-grit. Faisons le juger par le M. Fabre d'autrefois.

« La presse démocratique et clear-grit a rarement brillé par la bonne foi. Son moindre souci a toujours été d'être exacte dans ses appréciations des faits et juste dans ses appréciations des hommes. Elle fausse sciemment la vérité et pervertit systématiquement l'opinion publique. Elle cherche partout de la corruption, dans les moindres affaires comme dans les plus importantes. La fausseté ne lui coûte qu'un trait de plume. »

« Il suffirait vraiment à un lecteur honnête et clairvoyant de lire attentivement ces journaux pour découvrir la fausseté de la plupart de leurs assertions, et la mauvaie foi générale de leur politique et pour se dégoûter du parti qui vit sur de pareilles ressources, etc. etc. »

« Sa faculté de mentir s'est retournée au pouvoir et la crainte de voir se fermer devant elle les portes de l'hôtel du gouvernement la pousse aux plus misérables inventions. »

Ce langage est cru, mais il porte

Commerce de thé.

Après tous les beaux écrits dont la presse ministérielle nous a favorisés, de temps à autres, au sujet de la politique du gouvernement sur le thé, les admissions du journal ministériel (Herald) d'hier, nous étonnent à bon droit. Voici comment il s'exprime.

« Le changement dans le tarif concernant les importations de thé des États-Unis a sans aucun doute été préjudiciable (temporairement peut-être) au commerce de Montréal. Nos voisins américains ont eu l'avantage de fournir à la province une grande partie de ce que le commerce de Montréal fournissait lui-même. »

« Il n'y a pas à se cacher que les marchands qui avaient ici du thé à vendre, à la fin de l'année ont souffert une perte considérable. »

Magna est veritas !
—[Traduit du Montreal Gazette].

M. l'abbé Bégin a donné lundi sa dernière conférence sur l'histoire de l'Eglise. Le sujet était l'inquisition romaine et l'inquisition espagnole. La preuve que le public de Québec a su apprécier ce cours d'histoire aussi véridique que donné avec éloquence, c'est que la foule qui se pressait pour l'entendre a toujours été en augmentant. Les dernières séances ont dû être données à la grande salle de l'Université, la première chambre choisie ne suffisait plus à contenir la foule des auditeurs.

En terminant ses conférences, M. l'abbé Bégin, au nom de l'Université, a remercié la cité de l'honneur qu'elle lui avait fait en lui fournissant constamment un auditoire aussi distingué que nombreux. Il n'est pas besoin de dire que la cité n'a fait que profiter de l'avantage signalé, qui lui était libéralement offert, de profiter de la science et des études approfondies du jeune prêtre qui a déjà pris une place marquante parmi les défenseurs de l'Eglise Catholique.

A notre tour, au nom des auditeurs assidus de M. l'abbé Bégin, nous lui offrons nos félicitations sur le brillant succès de ses travaux, et nos sincères remerciements pour la somme de bien que ses conférences devront nécessairement produire.

Société de Colonisation de Québec-centre.

La société de colonisation no. 1 de Québec-centre vient d'être réorganisée, et les directeurs de l'association nous prient de faire appel à nos lecteurs en faveur de l'œuvre éminemment patriotique pour laquelle elle a été fondée.

On ne se doute pas, à la ville, de ce que la moindre assistance peut avoir de féconds résultats dans un pays de colonisation. Il est à notre connaissance personnelle que des familles entières ont été retenues au pays par le seul fait qu'on leur avait fait le don charitable de sept piastres chacune !

Avec cette petite somme on avait acheté du lard et des pommes de terre, et l'on put se rendre au printemps sans toucher au grain mis de côté pour la semence. L'année suivante fut bonne, et les familles sauvées par ce secours minime restèrent au pays.

L'œuvre de la société de colonisation de Québec-centre est une œuvre à la fois charitable et nationale. On demande 25 centins à chaque souscripteur; la somme totale souscrite est doublée par le gouvernement (conformément à la loi des sociétés de colonisation passée sous l'administration-Chauveau), et c'est par l'intermédiaire des curés que les dons arrivent aux colons.

La société n'achète pas de terres, ne fait pas elle-même de défrichements, et elle est administrée sans frais aucuns; de sorte que les souscriptions vont tout entières aux colons pauvres. Mieux que cela, grâce à l'octroi proportionnel donné par le gouvernement, quand une famille donne une piastre à la société, les colons en reçoivent deux.

Encourageons la colonisation par nos compatriotes, nos frères; c'est là la meilleure des politiques. Que non-seulement les hommes, mais les femmes et les enfants tiennent à honneur de contribuer à cette œuvre de salut pour notre nationalité, et que les registres de la Société de Colonisation de Québec-Centre contiennent les noms de tous les véritables amis de leur pays.

Les personnes dont les noms suivent ont été nommées par le « conseil d'administration » pour recueillir des souscriptions dans les différents quartiers de la ville. Elles voudront bien s'adresser au secrétaire-trésorier de la société, M. C. Amyot, avocat, rue Buade, qui leur remettra des listes de listes imprimées et numérotées.

E. G.

Noms des personnes autorisées à recevoir des souscriptions pour la Société de Colonisation No. 1 de Québec-Centre.

QUARTIER SAINT-LOUIS.

MM. J. D. Brousseau, P. J. Jolicoeur, S. Lesage, Alex. Chauveau, Ernest Gagnon, W. de Léry, U. Tessier, junior, Al. Garépy, Ernest Hamel, C. E. Gauvin, A. G. Belleau, Horace Tétu, Alex. Defoy, J. Langelier.

QUARTIER DU PALAIS.

MM. V. Cazeau, l'abbé L. Paquette, l'abbé Godbout, l'abbé Laliberté, N. Legendre, M. Chouinard, Philippe Sirois, Charles Chapais, Ernest Smith, Jules LeMoine, Ernest Myrand, T. Nelson, Eugène Drolet, Ls. Renaud, G. Amyot.

QUARTIERS SAINT-JEAN ET MONTREAL.

MM. J. C. Paquet, Ls. Bilodeau, A. N. Montpetit, L. L. Dion, l'abbé Plamondon, l'abbé Lepage, J. P. Plamondon, C. T. Suzor, Ls. Lefebvre, Elz. Gauthier, Amédée Robitaille, Alfred Cloutier, Ph. Malouin, P. Gauthier, Jules Taché, Bateau Turcotte, E. E. Marmette, J. Rochette, Amédée Roberge.

QUARTIERS SAINT-ROCH ET JACQUES-CARTIER.

MM. J. A. Mailloux, l'abbé Lessard, l'abbé Sexton, docteur Dion, Louis Leclerc, Dautenil, Ph. Masson, Ed. Philibert, Arthur Poliquin, P. MacKay, docteur Samson, N. LeVasseur, Elzéar Dery, Ls. Dumas, O. Brunet, Ls. Paradis, J. B. Laliberté.

QUARTIERS CHAMPLAIN ET SAINT-PIERRE.

MM. T. Ledroit, Richard Allevy, Ad. Hamel, Clodomir Delisle, J. F. Baileau, W. Blumhart, J. A. Charlebois, G. Lafaire, Ed. O'Brien, James O'Connor, junior, F. X. R. Saucier.

Pénible

On nous écrit d'Ottawa que l'Événement a raison, que la question des Ecoles y est considérée comme réglée, que les députés protestants, qui auraient voté cette année favorablement aux catholiques sans la pression du gouvernement, ne reviendront jamais sur leur vote de cette année, et qu'ils se déclareront à l'avenir liés par leur vote de cette année, vote qui affirme à toujours que le gouvernement anglais ne peut intervenir en aucune façon et sous aucune circonstance.

Le mal fait par le gouvernement est donc immense. Espérons pourtant que la Providence ne livrera pas son peuple sans merci aux persécuteurs.

Il y aura ce soir, pour terminer la fête de nos compatriotes Irlandais, concert à la salle de musique, et dîner au Russell House.

Nous lisons dans le Canadien :

« M. Guillaume Amyot, rédacteur en-chef du Courrier du Canada, a publié, dans le dernier numéro de son journal, une lettre pleine de dignité et de vigueur pour réfuter les calomnies répandues contre lui par l'Événement. »

« De semblables protestations contrastent avec les indignités de la presse rouge. »

Le concert Lavigneux a été brillant. Il y avait salle comble, et nombre de morceaux ont reçu l'honneur du rappel. La fiancée des bois, composée par M. Lavigneux et dont nous avons entendu des extraits, est un opéra appelé à une grande popularité et dont l'apparition a été saluée avec orgueil par Québec.

Opinion de la Presse.

(De la Minerve du 13 mars.)

« Nous avons félicité ces jours derniers M. Masson de sa noble conduite. Aujourd'hui, nous sommes tenté de lui adresser des reproches. Il est bon de combattre ses ennemis, mais pourquoi les égarer? Vraiment, quoique M. Cauchon le mérite peut-être, le vieux pécheur non repent, nous éprouvons un chagrin mêlé d'un grand plaisir, — puisqu'il faut tout avouer, — lorsque nous voyons M. Masson le piquer, le rôti, puis enfin écorcher vivement ce vieil apostat, ce Chinois de la politique. La seule excuse de M. Masson, c'est qu'il fallait donner un exemple aux jeunes. A ce titre, nous l'excusons de grand cœur et nous voudrions avoir la largeur et l'épaisseur de main des claqueurs ministériels, pour applaudir M. Masson attachant au gibet Joseph Cauchon, journaliste, ancien député, ancien lieutenant-colonel, ex-président du Sénat et candidat à la place de Lieutenant-Gouverneur. »

« Prenant M. Cauchon par le bras, lui incrustant son phéno-ménal long-nion dans l'arcade sourcillière, M. Masson lui met le nez dans sa prose de 1872 et lui dit : « Comment, vous, homme politique d'expérience, vous venez déclarer aujourd'hui qu'il est dangereux d'amender la constitution, et, en 1872, vous déclariez, en approuvant l'amendement Chauveau, que c'était la seule planche de salut qui restait aux catholiques du Nouveau-Brunswick, et plus tard, lorsqu'il fut perdu, vous avez déclaré qu'il faudrait y revenir. »

« M. Masson lit les extraits suivants des articles de M. Cauchon en les accompagnant de commentaires. La Chambre rit à gorge déployée, les rires plus que les autres. M. Cauchon envoie chercher le Journal : on croit que c'est pour se défendre. Non, c'est dans le but de se cacher sous cette montagne de contradictions : »

(Suivent les citations du Journal de Québec.)

Et c'est ce que fait M. Costigan. Et vous venez dire que c'est là un grand, un immense, une gigantesque danger ? Il n'y a de gigantesque que votre contradiction. »

Après avoir lâché sa victime, M. Masson empoigne MM. Fournier, Geoffrion, Delorme, Pelletier, Trambay, Pozet, et leur fait danser une danse auprès de laquelle la danse de Saint-Guy n'est qu'un pas insignifiant.

« Il paraît, leur dit-il, que vous êtes pour les moyens moraux conseillés par M. Cauchon; vous aussi, vous croyez que les protestants du Nouveau-Brunswick vont se laisser toucher par des objurgations quelconques; vous croyez à ce que M. Cauchon appelle la gigantesque (sic) influence de la Reine! Cependant, lorsque le gouvernement a voulu, en 1872, essayer des moyens moraux, vous n'en avez pas voulu. Vous vous avez voté contre l'amendement Colby qui n'était autre, à peu de chose près, que celui qu'on vous offre aujourd'hui. »

« Accablé par la véhémence apostrophe de M. Masson, M. Fournier se lève. Le grand orateur de la St. Jean-Baptiste est d'une faiblesse inimaginable. Savez-vous quel est son plus fort argument ? « Le parti libéral a toujours été conséquent avec lui-même; il a toujours voulu les écoles séparées. » Telle est sa réponse. On voit combien elle porte à faux ! Elle a bien un peu le tort de rappeler à propos que les chefs du parti libéral ont essayé de nous doter des écoles communes, et que M. MacKenzie a été un des adversaires les plus acharnés des écoles séparées dans le Haut-Canada. Vraiment, ces gens-là s'imaginent que nous avons publié leur histoire, ou bien, ils ont tout oublié sans avoir rien appris. »

« M. Baby expose, après M. Fournier, la série des petites roueries imaginées pour écarter son amendement. Dans un langage énergique, il montre combien cette tactique révèle chez les chefs rouges de courage et d'habileté. Il n'a pas de peine à démolir le pitoyable discours de M. Fournier, et jette sans merci du sel sur les plaies ouvertes par M. Masson. M. Geoffrion, qui, pour toute preuve d'éloquence, a lu un discours composé de citations de journaux, interrompait avec un tact parfait, M. Baby : C'est faux,

c'est faux, crie-t-il, à tout instant. Quel dommage qu'il ne se lève pas pour soutenir ses interruptions ! M. Fournier est forcé de le rappeler au sentiment des convenances et lui fait comprendre que M. Baby dit vrai, lorsqu'il prétend que, lorsque les rouges sont arrivés au pouvoir, il leur restait huit mois pour désavouer la seconde loi ! M. Geoffrion paraît ignorer et l'existence de cette loi, et le vote qu'il a donné pour en demander le désaveu. »

« M. Baby est un des orateurs les plus estimés des communes. Il sait parler à propos et on le trouve toujours à son poste, lorsqu'il s'agit de défendre nos droits. »

« Nous prolongerions trop cet article, si nous faillait signaler tous les incidents de ce débat; mais nous ne pouvons terminer sans parler du discours de M. Costigan. Il faut le voir démasquer les hypocrites; s'engager en pleine figure ces faux hommes d'Etat qui ne lui ont témoigné jadis de la sympathie, que pour arriver au pouvoir, et lui ont tourné le dos le jour où ils se sont trouvés en état de tenir leurs promesses. Il porte à M. Devlin des coups qu'il n'oubliera de longtemps. Il dit une grave vérité, lorsqu'il déclare que si justice n'est pas rendue au Nouveau-Brunswick, la faute en est aux catholiques de la Chambre. »

« Ce reproche est parfaitement fondé. Un député de la droite a déclaré que si la résolution Costigan avait été mise aux voix lundi, elle aurait passé à une majorité de vingt voix. M. Costigan a parfaitement raison de faire peser sur nos braves rouges la responsabilité de son échec. Nous avons parlé de trahison au début de ces lignes : on a pu trouver le mot dur, mais c'est celui qui peint la situation ? »

L'annistie.

Extrait du Nouveau-Monde :

Nous savons que l'embarras des ministres sur ce point était considérable, mais comme ce sont eux qui l'ont causé, ce ne doit pas être à nous d'en souffrir. C'est M. MacKenzie qui l'a causé, cet embarras, en soulevant le premier les préjugés; ce sont nos ministres français qui l'ont causé, en reculant de jour en jour et de mois en mois, la démarche que nous attendions d'eux, et en proclamant sur tous les tons, que les grislis étaient favorables à l'annistie et qu'elle serait sûrement accordée; ils l'ont causé, en laissant nommer le juge Wood au Manitoba; ils l'ont causé, en ne hâtant pas le rapport du comité nommé pour s'enquérir des promesses d'annistie, ils l'ont causé, en permettant à M. MacKenzie, qu'ils disaient favorable à l'annistie, de représenter Riel et Lépine comme de vils meurtriers; ils l'ont causé en laissant faire le procès de Lépine et toute cette longue enquête qui a permis aux adversaires de l'annistie, de démolir sous les yeux d'un public déjà préjugé, des tableaux préparés pour rallumer la haine et attiser le fanatisme; ils l'ont causé, en laissant condamner Lépine à mort et en souffrant, sans faire entendre une énergique protestation, le procédé arbitraire de Lord Dufferin, relativement à la commutation de la sentence de Lépine; ils l'ont causé enfin, par toutes ces faiblesses qu'ils ont commises et les lenteurs qu'ils ont souffertes, imitant en tout cela la conduite de leurs prédécesseurs que nous avons toujours énergiquement blâmés.

« Si les chefs libéraux s'étaient montrés plus fermes et plus énergiques, s'ils avaient eu plus de patriotisme véritable et moins d'attrait pour les douceurs du pouvoir, ils auraient indubitablement pu sauver Riel et Lépine, et avec eux, la cause que cette province a toujours soutenue et défendue, parce qu'elle était juste et fondée sur le droit et l'équité. »

« Les grislis comme les orangistes d'Ontario, après avoir joué depuis quatre ans avec la question d'annistie, pour servir leurs fins politiques, avaient tellement usé la corde du fanatisme que la réaction commençait déjà à se faire sentir, et l'élément protestant était plus modéré cette année qu'il ne l'avait jamais été au paravant. Dans ces circonstances, il n'y a pas le moindre doute, qu'il eût suffi d'un acte de fermeté, de courage et de patriotisme, pour sauver la position. Le parti libéral, qui avait mission de remplir la tâche, a eu peur de faire son devoir; il a failli au moment suprême et devant la rigueur et la rudesse de M. MacKenzie il a capitulé lâchement; c'est là une faute, nous le répétons, et une faute grave; et ni les protestations du Bien-Public ni les clameurs indignées de l'Événement, du National et du Courrier d'Outaouais, ne pourront la faire excuser ni oublier. »

Autre détail.

Les purs et désintéressés qui ont donné, à des terrains, dont ils ignoraient que le gouvernement allait avoir besoin, une valeur fictive, et cela pour que les terrains coûtent moins cher au gouvernement, ont commis une maladresse.

La vente simulée, par lots, devant avoir lieu le 10 octobre, la Compagnie Jetté écrit (scripta manent) le 17 septembre 1874, la lettre suivante :

Montréal, 17 sept. 1874.
A l'Honorable Monsieur MacKenzie, ministre des Travaux Publics, Ottawa.

Monsieur,

Les soussignés, propriétaires d'une étendue de terrain d'un mille de long sur le canal Lachine, près de Montréal, désirent obtenir du gouvernement la permission d'établir sur leur dite propriété un ou deux bassins et aussi un ou deux puits d'eau. Ces puits, croient-ils, peuvent être accordés, excepté dans le cas de l'élargissement du Canal, mais les soussignés aimeraient à les obtenir même

d'après telle condition ou conditions que le gouvernement jugera raisonnables.

Cette propriété s'étend du pont du Grand-Tronc jusqu'au chemin de la Côte St. Paul, et l'écluse de la Côte Saint Paul se trouve juste en face d'une partie de cette propriété, de sorte que cette dernière offre tous les meilleurs avantages pour l'établissement de ces pouvoirs d'eau, d'autant plus que la petite rivière St. Pierre serpente en arrière de la dite propriété et qu'elle pourra servir à la décharge de l'eau employée. Mais nous insérons, pour information, un plan de la propriété précitée.

Nous devons mentionner aussi que notre intention est de vendre à l'encan une partie considérable de cette propriété en lots, aussitôt que possible, probablement dans quelques jours, et comme nous avons appris que le gouvernement demandait une lisière de ce terrain pour l'élargissement du canal, il nous paraît plus convenable, si cet élargissement doit avoir lieu, d'approprier sur les soussignés que d'avoir affaire à 1 ou 2 cents propriétaires. Vu que cette vente peut augmenter et multiplier les dépenses et créer des difficultés au sujet de l'expropriation, nous croyons qu'il est juste d'attirer l'attention du gouvernement sur ce fait, afin de lui donner l'occasion d'éviter une telle augmentation de dépense et de prendre telle mesure qu'il jugera convenable sous les circonstances.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, Vos obéissants serviteurs, "R. LAFLEUR," "JOHN L. CASSIDY," "L. A. JETMÉ," Et autres.

Voici la réponse écrite. Méchants écrits, vous jouerez toujours de ces tours idiots!

Ottawa, 7 octobre 1874. Monsieur, Référant à cette partie de votre lettre du 17 ultimo, signée conjointement par vous, et autres, dans laquelle vous offrez à vendre au gouvernement une lisière de terrain pour l'usage de la nouvelle ligne projetée du Canal Lachine entre le pont du Grand-Tronc et le chemin de la Côte St. Paul, j'ai reçu instruction de vous informer que l'ingénieur en chef, à qui l'affaire a été soumise, fait rapport qu'une étendue d'au moins 225 à 250 pieds en largeur sera requise pour le nouveau canal au lieu susdit. Je profite de cette occasion pour vous dire que les autres questions auxquelles vous référez dans votre lettre, sont encore sous considération.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obé. Servit F. BRAUN.

Ces dates! Le 7, réponse officielle; le 10 vente et accroissement fictif de la valeur des terrains. Résultat: entre un 1/2 à 1 million de plus pour le peuple à payer.

Tout cela par désintéressement pour le pays. Vivent les purs!

INFORMATIONS.

Le Révd. Messire Ant. Ouellet a été élu chapelain de l'association dite de *Father Mathew*, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

La place réservée au Canada dans les bâties de l'exposition universelle, de Philadelphie, est de 27,000 pieds en superficie. Il se trouvera en arrière de l'espace assigné à l'Angleterre.

La neige a complètement disparu à New-York.

La marine de la Prusse compte actuellement quatre-vingt frégates cuirassées.

Il est probable que le Parlement fédéral sera ajourné la semaine prochaine.

Hier, à Ottawa, devant le comité d'immigration, Mlle McPherson a nié positivement avoir recueilli des bienfaits personnels pour avoir amené des enfants au Canada, et que ceux-ci aient été maltraités après avoir été adoptés.

L'hon. M. McDougall a été présenté comme candidat conservateur pour South Simcoe. Il sera probablement opposé par Robert Wilson, de Drantford, ou Shelling avocat de cette ville.

La déclaration concernant la mesure pour être prise de la part du gouvernement local pour assurer l'annulation de l'échange du terrain des Tanneries est prête et n'attend que la signature du Procureur-Général, l'hon. M. Church.

La St. Patrice, dans certaines villes du Nord des Etats-Unis, ne sera pas, cette année, célébrée avec la solennité ordinaire. Vu la dureté des temps, il est question de consacrer au soulagement des pauvres l'argent qu'on dépensait ordinairement en parades solennelles dans les rues. A St. Louis, les chevaliers de la St. Patrice verseront \$1,000 dans la caisse des pauvres.

Le *Standard*, nouveau journal, indépendant en politique, a été publié lundi matin pour la première fois. L'impression en est très-bonne, mais le prix, deux cents, militera contre son succès.

Aucun arrangement n'a encore eu lieu entre les autorités du Grand-Tronc et les conducteurs d'engins.

Ces derniers disent qu'ils n'accepteront pas une réduction de gages, et qu'ils seront bientôt en position de se mettre en grève.

La division est toujours dans le camp grit. Elle va en augmentant, au lieu de diminuer. Le *Times* d'Ottawa, organe de M. MacKenzie, le *Libéral*, organe de M. Blake, se livrent à des attaques continuelles contre le *Globe*. Les grits ne sont d'accord que lorsqu'il s'agit de fouler aux pieds les intérêts de notre province.

La législature locale de Manitoba est convoquée pour le 31 mars.

On lit dans les journaux d'Ottawa: M. Aylmer, M. P., est arrivé de Richmond ces jours derniers, avec ses échantillons de minerai de fer du canton de Dudsweil, dans le comté de Wolfe. Ce minerai est très riche et se trouve en quantité considérable à environ un mille du chemin de fer de Sherbrooke et Weedon.

Le *Citizen* d'Ottawa, organe des conservateurs du Haut-Canada, apprécie comme suit la conduite des grits-rouges qui ont voté contre la motion Costigan.

Dans ces circonstances, comme en toute autre, les poulets radicaux monteraient une obéissance aveugle, et ceux qui, en 1873, avaient pressé M. Costigan de proposer sa motion, afin d'embarrasser, si possible, le gouvernement de Sir J. A. McDonald, ont été forcés de proclamer, à la face du monde, que leur tactique, en cette occasion, comme leur action en beaucoup d'autres circonstances, n'était qu'une pure farce. M. MacKenzie a été obligé d'annoncer effrontément qu'il est en faveur du système des Ecoles Communes, qu'il n'a pas confiance dans les écoles séparées, et que s'il avait été en son pouvoir d'influencer sur le parlement par le passé, les écoles séparées auraient été prohibées.

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le câble Transatlantique.)

Londres, 15 mars.

Une dépêche de Berlin, adressée au *London Hour*, mande que les journaux publient des écrits donnant avis aux personnes qui ont l'intention d'envoyer des articles à l'exhibition centenaire de Philadelphie que, si cette affaire tournait en banqueroute, leurs marchandises seraient exposées à être saisies.

Une dépêche spéciale de Berlin au *Times*, mande qu'une consignation considérable de chevaux, achetés dans l'Est de la Prusse, par les commerçants français, a été récemment, arrêtée sur la voie du dépôt de Berlin.

Londres, 16 mars 5 A. M. La plus grande partie des aborigènes d'Assan ont massacré une partie d'ingénieurs commandés par un lieutenant anglais et consistant de soixante-trois personnes.

Paris, 15 mars. L'*Univers* rapporte que le général Cabrera a abandonné la cause de Don Carlos et a fait une convention avec les Alphonistes. Les Carlistes le donnent comme un traître.

L'Assemblée aujourd'hui a élu le duc d'Audiffert Pasquier comme son président. Le nombre de votes donnés a été de 598 dont le duc a reçu 418.

Rome, 15 mars.

Le consistoire a été tenu aujourd'hui au Vatican. L'archevêque Manning de Westminster, Ledochewski, de Posen et Guisen, McClosky, de New-York, Deschamps de Malines, et Monseigneur Giamalli et Bartolini ont été créés cardinaux.

Paris, 16 mars. Lorsque l'Assemblée a siégé aujourd'hui, le duc d'Audiffert Pasquier prit le fauteuil. Il lut une adresse contenant de fortes expressions à l'adresse des bonapartistes, lesquelles furent ouvertement applaudies par la gauche.

M. Ducloux, un républicain libéral, a été élu un des vice-présidents recevant le support de la majorité républicaine. M. Dufaure, ministre de la Justice, dit que le gouvernement n'avait pas encore délibéré sur la question de la dissolution, mais que son opinion personnelle était que l'Assemblée devrait se dissoudre en août et que les élections des députés de la nouvelle chambre soient ordonnées pour l'automne.

Paris, 16 mars.

L'*Univers* publie le texte d'une adresse que le général Cabrera a adressée aux carlistes et qui sera immédiatement dépechée de Paris. Dans cette adresse, le général Cabrera annonce sa reconnaissance d'Alphonse comme roi d'Espagne. Il fait voir le besoin qu'il a l'Espagne de recouvrer la paix et en appelle au patriotisme des carlistes pour discontinuer une guerre inutile par suite de causes qu'il refuse de révéler.

Une convention entre Cabrera et les Alphonistes est aussi publiée. Par cette convention, les villes, districts et provinces carlistes qui se soumettraient dans lespace d'un mois, pourraient retenir les privilèges spéciaux et loyaux dont ils jouissaient avant la guerre; et toute nomination d'un carliste à un office civil ou militaire, qui a été approuvée ou qui peut être faite par Cabrera sera acceptée et confirmée par les Alphonistes. A ceci un rapport est ajouté disant que la proclamation des carlistes a été publiée et dénonce le général Cabrera comme un traître.

Rome, 14 mars.

L'Archevêque de Baltimore a été désigné par le Vatican pour conférer le chapeau de cardinal à l'Archevêque McClosky, qui recevra les autres insignes de cardinal lorsqu'il visitera Rome. Ron-

cetti, le délégué envoyé vers l'Archevêque de New-York pour lui donner avis de son appointment est aussi chargé d'une mission de la Propagande concernant le nouveau diocèse.

Londres, 16 mars. L'Allemagne et l'Italie s'échangent en confiance leurs vues concernant l'élection du successeur du Pape Pie IX.

FAITS DIVERS.

TEMPÉRATURE.—La journée d'aujourd'hui est sans contredit l'une des plus belles que nous ayons eue encore. L'épais brouillard de neige et de pluie, qui tombait hier soir, n'était guère rassurant pour les fils de la *Verte Erin* qui célèbrent aujourd'hui leur fête nationale, la Saint Patrice. Mais, grâce à l'inconstance de notre climat, le mauvais temps s'est dissipé et ce matin, nous jouissons d'une vraie journée de printemps. Les rues sont magnifiquement décorées, partout flottent des bannières et des étendards, et la procession de la Saint Patrice a été belle, bien que moins nombreux que d'habitude. La messe a été célébrée avec grande pompe et solennité et l'harmonie et la bonne entente n'ont cessé de régner partout.

LE PONT DE GLACE.—Ce matin, le fleuve était tellement obstrué par la glace, qu'il était impossible aux vapeurs de faire la traversée. Le *Prince Edouard*, a brisé hier matin, sur une des banquises son hélice qui est allée au fond.

Il y aura ce soir assemblée générale de l'Union-Commerciale à 5 heures précises à la salle du Patronage. Tous les membres sont priés d'y assister.

NOUVEAU BUREAU DE POSTE.—Il y a maintenant un nouveau bureau de poste à la Rivière Laffleur, St. Jean. Isle d'Orléans. Ceux qui envoient des journaux ou des lettres aux personnes qui demeurent à la Rivière Laffleur, auront la bonté de ne pas écrire St. Jean, sur les adresses. Autrement, ceux qui reçoivent ces lettres ou ces journaux, se trouveraient obligés de payer deux postages.

CENTENAIRE.—A St. Sauveur, le 15 du courant, M. François Lemieux terminait sa carrière à l'âge avancé de 101 ans.

LA PICOTE.—La picote continue de sévir dans la paroisse de St. Augustin, Lorette. La semaine dernière il y a eu environ 18 sépultures causées par ce terrible fléau.

ENQUETE.—Une lettre de Mgr Taschereau a été lue, dimanche au prône de l'église de Lévis, informant le Révd. M. Deziel, curé, que les Révds. MM. Gauvreau, curé de St. Nicolas, et N. Laliberté, aumônier de l'archevêché, avaient été nommés pour faire une enquête sur le mérite des différentes requêtes qui ont été présentées relativement à l'établissement d'une nouvelle paroisse.

L'enquête a lieu chez M. Joseph Bourassa, et a commencé hier à une heure et demie P. M.

LA COMMISSION DU HAVRE.—La députation composée de MM. Simmons et Martel, nommée pour s'entendre avec le gouvernement fédéral au sujet de l'octroi que le gouvernement doit accorder à la Commission pour la construction du Bassin de Radoub, est partie hier, pour la capitale.

PAS DE PRISONNIERS.—Aucun prisonnier n'a comparu, hier, ni devant la cour de Recorder, ni devant la cour de Police.

Il a fait si froid que tous les méchants garnements sont gelés. Attendez une nouvelle génération pour revoir des scènes de police.

UNE AUTRUCHE HUMAINE.—Les articles suivants ont été trouvés dans l'estomac d'un individu qui est mort dernièrement à l'hôpital de Prestwick.

Angleterre: 1,639 chevilles de cordonnier, 6 clous de quatre pouces, 19 clous de trois pouces, 8 de 2 pouces, 5 vices en cuivre, 9 boutons en cuivre, 20 boucles de souliers, 1 épingle, 14 morceaux de verre, 20 petits cailloux, 3 morceaux de ficelle, un morceau de cuir long de trois pouces, 6 cartouches de revolver, un passe-galon portant une marque de commerce américaine, en tout 1841 objets, du poids de 11 livres et 10 onces. Le défunt était un monomane qui avalait tous les petits objets qui lui tombaient sous la main, lorsqu'il échappait à la surveillance de ses gardiens. On ne conçoit pas comment son estomac ait pu garder, ses facultés digestives avec un pareil poids.

LE MEXIQUE AU CENTENAIRE.—Une correspondance de Mexico annonce que MM. Gabriel Mancera et Vicente Zaria Torres ont été nommés commissaires pour représenter le Mexique à l'exposition de Philadelphie.

DEJEUNER.—Cococa de Epps.—Agréable et reconstituant.—Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une sage application de magnifiques propriétés du Cococa bien choisi, M. Epps a pourvu aux tables de déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs sautes de médecins.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution mauvaise au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de maladies nous environnent sans cesse, prêtes à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous éviterons plus d'une attente de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution.—*Civil Service Gazette*.

Annouces Nouvelles.

Acte concernant la faillite de 1869, dans l'affaire de Samuel Wark.—Owen Murphy.

La Banque Nationale.—F. Vézina.

Demande d'une institutrice.

Avis Spécial.—Fyfe & Garneau.

Porteurs demandés.

Encouragez les Jeunes Entreprises.—D. Garneau & Frère.

Engins à Vendre.—Rousseau et Tourey.

Encriers Magiques.—I. P. Dery.

Avis Important aux Voyageurs.

Lorsque vous visitez ou que vous quittez la cité de New-York, épargnez-vous l'ennui et les dépenses que nécessite le transport de votre bagage, et arrêtez-vous à la **Grand Union Hotel** en face du GRAND DEPOT CENTRAL. Cette maison spacieuse et confortable possède 350 chambres, très élégamment meublées et tenues sur un pied amentant un montant de \$900,000 de dépenses. Elle possède un élévateur et toutes les améliorations modernes. Elle est tenue sur un plan européen. LE RESTAURANT, les chambres de goûter et les celliers sont approvisionnés avec ce que les marchés produisent de mieux. La cuisine est sans rivale. Les chambres pour une seule personne se louent à \$1.50 et \$2.00 par jour; cet hôtel possède des appartements spéciaux pour les familles, où tous, tant visiteurs étrangers que ceux de la cité, peuvent jouir de l'aïssance la plus luxueuse, et cela, à un prix moindre, que la GRAND UNION, que dans n'importe quel autre Hôtel de la Cité. Les omnibus et les chars urbains passent à toutes les minutes du jour, allant dans tous les quartiers de la ville.

G. F. & W. D. Garrison, Directeurs.

16 oct. lan.

Porteurs demandés.

ON demande à ce bureau, deux ou trois jeunes garçons, pour porter le *Courrier* dans les faubourgs.

Québec, 16 Mars 1875.

Acte Concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de SAMUEL WARK, de St. Patrick P. Q., Marchand.

Faillis.

JE, soussigné, Owen Murphy, Syndic Officiel de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâties du Télégraphe, No. 26, Rue St. Pierre, Québec, MARDI, le 6ème Jour d'Avril 1875, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY, Syndic.

Québec, 17 Mars 1875.—6f

La Banque Nationale, Québec, 15 Mars 1875.

CETTE Banque paiera le ou après le 1er Mai Prochain, un dividende de QUATRE POUR CENT, pour les six mois expirant le 30 Avril 1875.

Le livre de transfert sera fermé entre le 15 d'Avril et le 5 Mai prochain inclusivement.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires aura lieu dans la maison de la Banque, Rue St. Pierre, Basse Ville de Québec, MERCREDI, le 5 de Mai Prochain, à TROIS HEURES P. M., entre sur la Rue Saint-Antoine-Matlot, pour y recevoir le Rapport des Directeurs, procéder à l'élection d'un nouveau Bureau de Directeurs pour l'année courante et pour autres affaires de la Banque.

Par ordre, F. VEZINA, Caissier.

Québec, 17 Mars 1875.—11fs

DEMANDE D'UNE INSTITUTRICE

POUR enseigner le français à l'école-modèle de St. Octave de Métis, le 1er Juillet prochain, et y toucher l'harmonium de l'église. Prix:—\$200 par année.

S'adresser à M. N. Lacasse, Professeur à l'Ecole Normale Laval.

Québec, 17 Mars 1875.

662

EXPLICATION DU CATECHISME

D. la première Enfance

L'usage des Instituts, des Instituts et des mères de famille, et pouvant servir aux élèves des grands séminaires, par l'abbé L. KINET.

Cet ouvrage vient d'être importé spécialement pour les anciens élèves de l'Ecole Normale-Laval.

En vente au *Courrier du Canada*: Prix:—85 CENTS; par la poste, 90 cts.

Québec, 15 Mars 1875.

659

Acte Concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de THEOPHILE MARTEL, Failli.

UNE première et dernière feuille de dividende a été préparée et sera soumise aux objections jusqu'au Quatrième Jour de Mars prochain après lequel le dividende sera payé.

R. HENRY WURTELE, Syndic Officiel.

Québec, 1er Mars 1875.—6f

649

AVIS SPECIAL.

FYFE & GARNEAU,

Désirent informer leurs pratiques et le public en général qu'ils ont

TRANSPORTÉ LEUR MAGASIN

AU NO. 21,

Rue de la Fabrique,

Dans la Maison ci-devant occupée par MM. LEGER & RINFRET.

TOUT en remerciant le public pour le patronage libéral qu'il lui ont rendu par le passé, ils espèrent que ce même patronage leur sera continué.

Us prennent la liberté d'assurer qu'en offrant en vente des effets de première classe, leur prix pourront rivaliser avec ceux d'aucune autre maison dans le commerce.

Nous recevons nos NOUVELLES MARCHANDISES dans quelques jours.

FYFE & GARNEAU.

Québec, 10 Mars 1875.

A VENDRE

PAR LES SOUSSIGNÉS LES

Engins suivants:

Un Engin portatif complet avec Chaudière, Style Locomotive, de la force de 6 chevaux.

Un Engin d'environ 25 forces, tout neuf avec valves à détoner, très-bien finis.

Autre Engin dont le cylindre est debout sur deux colonnes d'environ sept forces, avec Chaudière et ses accessoires.

Cet Engin est actuellement en opération dans l'atelier des soussignés. Tous trois peuvent être livrés à huit jours d'avis.

ROUSSEAU & TOURY, Rue St. Paul.

Avis aux Propriétaires

—DE—

Moulins, Manufactures et Usines.

E soussigné a l'honneur de vous informer qu'il vendra d'ici au 1er JUNE les Courroies de Cuir, de Caoutchouc, Lacs et Crochets pour moulins, Limes de toutes sortes à 25 0/0 de réduction.

Pressez-vous de venir acheter, car une occasion pareille ne se présentera pas de sitôt. Une liste de prix sera envoyée par la maille sur application.

ANT. ROUSSEAU, Jr., 100 Rue St. Paul, Québec.

15 Mars 1875.—60f.

LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS.

AVIS

EST par le présent donné que le livre de souscription à la classe A. (part. mobilière) et à la première émission du fond d'appropriation restera ouvert jusqu'au 1er AVRIL PROCHAIN, à un bureau temporaire, No. 5, rue St. Pierre.

Des livres de souscriptions ont été déposés, chez J. A. Langlais, écrivain, rue St. Joseph, St. Roch, J. B. Hamel, écrivain, rue St. Joseph, St. Sauveur, et chez O. Delorier, écrivain, Rue St. Jean.

Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trésorier.

Québec, 1er Mars 1875.—12m

650

Aux Commissaires d'Ecole, aux Instituteurs et aux Institutrices.

Escompte de 10 par Cent

Est accordé sur toute vente AU COMPTANT des livres suivants:

Alphabet, par Jumeau et Lacasse;

Grammaire française, par N. Lacasse;

Exercices orthographiques, par le même;

Corrigé des Exercices, par le même;

Traité des Livres, par le même;

Manuel d'Agriculture, par le Dr. Larue.

S'adresser au magasin du *Courrier du Canada*, Haute-Ville, en face du presbytère.

Québec, 8 Mars 1875.

654

Acte concernant la faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de HUBERT & CIE., de Québec, Distillateurs et Manufacturiers.

Faillis.

NE assemblée des Créanciers des sus nommés faillis, aura lieu à mon bureau, SAMEDI, le 2ème Jour de Mars 1875, à 11 heures A. M., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

OWEN MURPHY, Syndic.

Québec, 12 Mars 1875.—6f

657

ARNICA!! ARNICA!!

Le Célèbre remède des Frères Trappistes de Notre Dame des Neiges, France.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

25 Caisnes d'Arnica venant d'être reçues.

Prix du flacon, 60 centimes en détail.

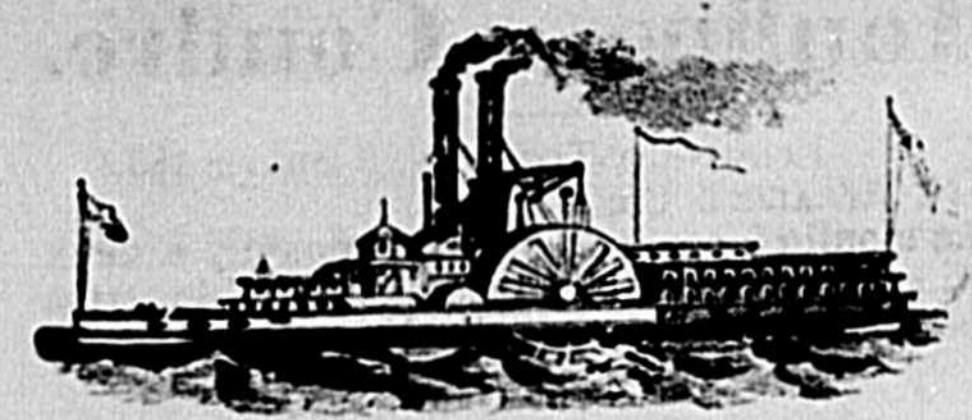
Prix de la caisse de 50 flacons, 20 piastres net au comptant.

JOS. HAMEL & FRERES, 14, rue Lamontagne.

Souls agents pour les districts de Québec, Rimouski, Saguenay et Gaspé, et à qui tout ordre doit être transmis.

JOS. HAMEL & FRERES

Québec, 5 Mars 1875.—1m



TRAVERSE DU GRAND-TRONC.

Jusqu'à nouvel avis, le Vapeur "ARTIC,"
Barras, fera la traversée comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 27 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

Le et après cette date, le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvel avis comme suit :

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LEVIS.

A. M. 7.30.—Train de la malle pour Riv.-du-Loup.
11.00.—Express pour Montréal.

P. M. 6.00.—Express de Montréal et Train de la malle de la Riv.-du-Loup.

Voyageurs intermédiaires pour le fret.
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 29 Janvier 1875.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE STADACON A

Contre le Feu et sur la Vie.

BUREAU DE DIRECTION :

Président : J. B. RENAUD.
Vice-Président : Hon. J. SHARPLES.

Hon. E. CHINIC, ALEX. LEMOINE, Ecr.,
JOHN ROSS, Ecr., P. B. CASGRAIN, Ecr., M. J. P.
CYRICE TETU, Ecr., JAS. G. ROSS, Ecr.,
JOHN LAINE, Ecr.

BANQUIERS—LA BANQUE UNION DU BAS-CANADA : Bureau Principal
QUÉBEC.

Cette Compagnie ayant fait le dépôt et s'étant conformée aux conditions exigées par les lois sur l'Assurance, a obtenu du gouvernement de la Province, une Licence lui permettant d'Assurer contre le feu et sera en état, au 2 Novembre prochain, d'assurer toute espèce de risques contre le Feu à des taux modérés. Les pertes sur ces risques seront payées aussitôt qu'elles auront été prouvées.

Bureau : VICTORIA CHAMBERS, Basse-Ville, Vis-à-vis la Banque de Montréal.
Heures du Bureau, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M.
30 Oct. 1874-6f—556 CRAWFORD LINDSAY, Sec.-Gérant

Conservez votre Vue !



LE DERNIER PERFECTIONNEMENT

Lunettes de Cristal Coloriés.

Il n'y a rien de plus précieux au monde que la vue, et l'œil plus que les autres organes montre la puissance infinie du Créateur. C'est aussi l'organe le plus délicat et dont la conservation exige le plus grand soin. Trop souvent l'homme, naturellement improprement, néglige et ne s'aperçoit du reste qu'un amer regret. C'est pourquoi l'inventeur d'un article destiné à conserver et à fortifier un organe d'une aussi absolue nécessité mérite certainement bien de l'humanité.

Nous attirons aujourd'hui l'attention du public sur une invention, qui, si nous ne nous trompons, est appelée à rendre un immense service à tout le monde, tant à ceux qui ont une bonne vue, afin de la conserver, qu'à ceux qui l'ont faible, afin de la fortifier. Nous faisons allusion à une nouvelle espèce de Lunettes dont les verres sont de cristal de roche sont excessivement purs et sont, de plus, colorés de manière à adoucir l'effet trop puissant d'une lumière qui finit par fatiguer la vue, en dilatat trop le nerf optique. En un mot, nous n'hésitons pas à dire que ces lunettes nous paraissent réunir toutes les qualités qu'un article de cette espèce doit posséder. Beaucoup de personnes les ont déjà essayées et ont été parfaitement satisfaites et sur leur témoignage, nous croyons qu'elles sont le meilleur article du genre qui ait jamais été offert au public. Nous les recommandons sans réserve à tout le monde et plus particulièrement à ceux qui par excès de travail et autres causes, ont la vue faible ! Ils les trouveront d'une valeur inappréciable.

Seuls Agents DUQUET & CIE.,

No. 1, Rue de la Fabrique, et

DUQUET et DALAIRE,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec,

Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc

2 Mars 1874

Québec, 20 Novembre.—12m 355

LOTTERIE

Pour venir en aide à la Construction

de la Chapelle de

Notre-Dame de Lourdes.

Comité de Direction.—C. A. Leblanc, Ecr.,

Sherif A. Dubord, Ecr., A. Jodoin, Ecr.,

L. O. Hén, Ecr., Secrétaire, Rév. M. H. R.

Lenoir, Ptre., S. S., Trésorier.

OBJETS DE LA LOTTERIE.

Trois lots (terrains rue Berri) de \$1200 chacun. \$3600

Ces terrains avoisinent la Chapelle de N.-D. de Lourdes.

Un prix en or de \$500 \$500

Un prix en or de \$200 200

Un prix en or de \$125 125

Un prix en or de \$75 75

Deux prix en or de \$50 100

Quatre prix en or de \$25 100

Dix prix en or de \$10 100

Vingt prix en or de \$5 100

Cinquante prix en or de \$2 100

Cent prix en or de \$1 100

Un objet en or de \$25 25

\$5,125

132,000 Billets : 25 Cents chaque.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer d'une manière définitive le jour du tirage des billets de cette Loterie. Ce tirage aura lieu le 22 JUILLET prochain.

Nous profitons de cette annonce pour remercier les publicistes qui nous ont aidés dans cette Loterie. Grâce à leur zèle au-dessus de tout éloge, des milliers et des milliers de billets ont déjà été placés. Il nous en reste encore un grand nombre. Il faut pourtant les placer, si nous voulons avoir les moyens d'achever et d'embellir cette Chapelle vraiment monumentale élevée à la gloire de l'Immaculée Conception. Pour cela, il nous faut de nouveaux dévouements, de nouvelles âmes pleines d'ardeur, pleines de foi.

Quelles nous arrivent au plus tôt... Le temps presse... Qu'elles viennent nous voir ou nous écrivent pour la demande de ces billets de Loterie. Travailler pour la Vierge Immaculée, c'est nous attacher son cœur si pur, si bon, si tendre, source immense, inépuisable de grâces. Travailler pour la Vierge Immaculée, c'est nous attacher son doux sourire, sourire qui ravit les anges dans le ciel. Oh ! qui que nous soyons riches ou pauvres, favorisons tous et de tout cœur cette Loterie. Si vous plaidez, aujourd'hui même, si c'est possible, si on demande si peu pour cette Loterie. Qui ne pourrait faire ce PETIT DON à la Vierge de Lourdes, pour le BEAU PETIT CIEL qu'on lui prépare et que vous serez si heureux de visiter plus tard.

N. B.—Les acquéreurs des lots seront à même de les garder ou de recevoir \$1200 pour chacun de ces lots—S'ils les gardent ou les vendent, personne ne pourra bâtir sur ces terrains sans certaines conditions convenues avec le Rév. M. H. R. Lenoir.

On donne le dixième à ceux qui achètent 10 billets à la fois. Ainsi pour 10 billets \$2.25, pour 20 \$4.50.

Les personnes qui désiraient nous aider à placer ces billets sont priées de s'adresser au Rév. M. H. R. Lenoir, Montréal, rue Ste. Catherine, No. 473.

On donne le dixième aux personnes qui nous aident à vendre de ces billets.

Nous prions les personnes qui nous aident à placer ces billets, de vouloir bien nous renvoyer dans les premiers jours de Juin, tous ceux qu'elles n'auraient pu vendre, arrivant cette époque.

Il y a un dépôt de ces billets chez LÉGER BROUSSEAU, bureau du "Courrier du Canada," 7, rue Buade, Québec.

Québec, 1 Février 1875. 559

J. & W. REID,

40, Rue St. Paul, Québec

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE

pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOURDONNÉ pour les couvertures des maisons.

PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

PAPIER A IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER fait à la machine, pour groceries et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour compte ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS

De papier à écrire.

D'Enveloppes.

De plumes et d'Encres

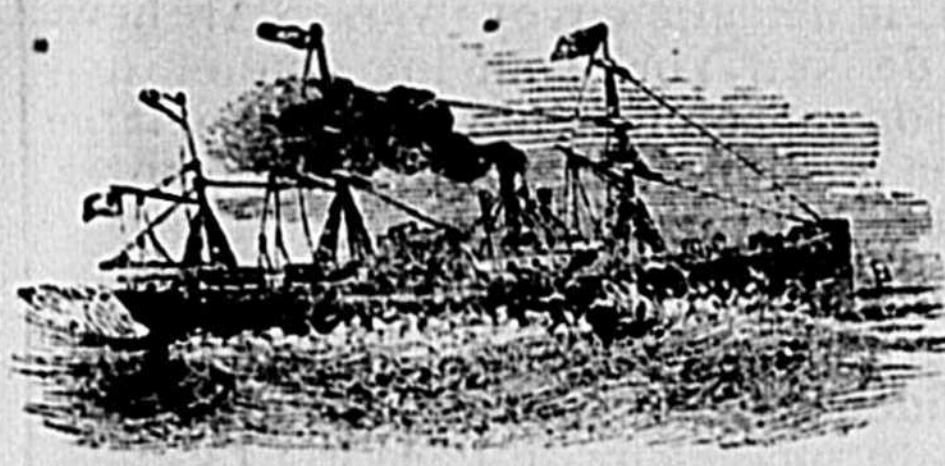
Enfin de toute sorte de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement.

J. & W. REID.

Québec, 27 Janvier 1875. 624



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1874.—Arrangements d'Hiver.—1875

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battant sur le Clyde, à double engins.

SARDINIAN.....4200 En construction.

CIRCASSIAN.....3400 Capt. J. Wylie.

POLYNESIAN.....3200 Capt. R. Brown.

SARMAIAN.....3000 Capt. A. Ard.

SCANDINAVIAN.....3000 Lt. Smith, R. N. R.

AUSTRIAN.....2700 Capt. J. Ritchie.

NESTORIAN.....2700 Capt. W. Wats.